

**Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,**  
**Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2021 donnant délégation au Président qui autorise « Monsieur le Président à conclure toute promesse d'achat et réaliser toute acquisition et cession immobilière lorsque leur montant est inférieur ou égal à 90 000 € H.T ».**

**DECIDE**

VANNES,

Le - 2 OCT. 2023

**OBJET : Cession du lot n°25 au profit de la SARL LABORATOIRE PETARD**

**Article 1** : décider de céder à la SARL LABORATOIRE PETARD, ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée dans la réalisation de ce projet, le lot n°25 cadastré ZD690 d'une surface d'environ 1 316 m<sup>2</sup> situé sur le Parc d'Activités de Nautiparc à Baden ;

**Article 2** : décider que la cession de cette parcelle interviendra moyennant un prix de 33 € HT le m<sup>2</sup> majoré d'une TVA à 6.6 €/m<sup>2</sup> ;

**Article 3** : confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par le vendeur ;

**Article 4** : décider que cette mutation sera réalisée dans un délai de 18 mois à compter de la date de la présente décision. A défaut, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération retrouvera la libre disposition du terrain ;

**Article 5** : décider que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de l'acquéreur.

Le Domaine, sollicité le 17 juillet 2023, n'ayant pas rendu son avis dans le délai d'un mois, celui-ci est réputé donné.



AMPLIATION sera :

- Adressée à la commune de Baden ;
- Adressée à la SARL LABORATOIRE PETARD.

David ROBO  
Président



**GOLFE DU MORBIHAN**  
**VANNES AGGLOMÉRATION**

Parc d'Innovation Bretagne Sud II  
30 rue Alfred Kastler - CS 70206  
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24  
Fax : 02 97 68 14 25  
Courriel : courrier@gmvaggllo.bzh